

Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion

ADOPTION		
INSTANCE	DATE	DÉCISION
Conseil d'administration	2024-01-24	LSBJCAEX-2024-01-24-05

MODIFICATION(S)			
INSTANCE	DATE	DÉCISION	COMMENTAIRES
Conseil d'administration	aaaa-mm-jj	N°-résolution	Modifications ou refonte complète ou autre

RÉVISION	Au besoin, au minimum, tous les trois ans
RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE	Direction générale
NUMÉRO	P119
RÉFÉRENCE CODE DE GOUVERNANCE	12.1K

POLITIQUE SUR L'USAGE DE LA RAISON SOCIALE, DU LOGO ET D'AUTRE MATÉRIEL D'IDENTITÉ ET DE PROMOTION

Préambule

L'identité visuelle de Loisir Sport Baie-James est un élément crucial de sa communication et de sa réputation. Cette Politique a pour objectif de définir les règles d'utilisation de la raison sociale, du logo et d'autres éléments d'identité visuelle de l'organisation. Ces règles s'appliquent à tous les employés et employées, les partenaires et les prestataires travaillant avec l'organisation, afin de garantir une communication claire et cohérente, ainsi qu'une protection de son identité visuelle.

Loisir Sport Baie-James croit que cette Politique lui permettra de renforcer son image de marque, de mieux communiquer ses valeurs et ses offres à ses clients et ses partenaires ainsi qu'à respecter les bonnes pratiques de gouvernance telles qu'énoncées par le *Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir* du ministère de l'Éducation du Québec¹.

Politiques associées

- P111 - Politique de confidentialité et d'accès à l'information.

Contact

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant cette Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion, veuillez communiquer avec la direction générale.

Modification de la Politique

Loisir Sport Baie-James se réserve le droit de modifier cette Politique à tout moment, en respect des lois en vigueur.

Objectifs

Les dispositions de la présente Politique mise en place par Loisir Sport Baie-James ont pour objet :

- D'assurer une communication cohérente, autant à l'interne qu'à l'externe, en établissant des règles claires sur l'utilisation de la raison sociale, du logo et d'autres éléments d'identité visuelle;
- De protéger l'identité visuelle de l'organisation contre toute utilisation abusive ou non autorisée. Cela permet de préserver la réputation de l'entreprise et d'assurer la reconnaissance de la marque;
- De promouvoir une identité visuelle forte et cohérente en la présentant de manière professionnelle et attrayante;
- D'intégrer les spécificités régionales afin de renforcer son ancrage local et sa pertinence par rapport à sa clientèle régionale.

¹ [Code de gouvernance des organismes à but non lucratif \(OBNL\) québécois de sport et de loisir | Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur.](#)

Définitions générales

Raison sociale : la raison sociale est le nom officiel d'une entreprise ou d'une organisation tel que déclaré aux autorités compétentes. Il s'agit souvent du nom sous lequel l'entreprise est enregistrée et peut apparaître sur ses documents légaux.

Logo : un logo est une représentation graphique de l'identité visuelle d'une entreprise ou d'une organisation. Il peut se composer de symboles, de lettres ou d'autres éléments visuels, et est utilisé pour identifier l'entreprise et renforcer sa marque.

Identité visuelle : l'identité visuelle est l'ensemble des éléments graphiques et visuels qui permettent d'identifier une entreprise ou une organisation. Cela peut inclure le logo, la raison sociale, les couleurs, les typographies et autres éléments graphiques.

Matériel d'identité et de promotion : le matériel d'identité et de promotion comprend tous les supports visuels et graphiques utilisés pour promouvoir l'entreprise ou l'organisation. Cela peut inclure des brochures, des cartes de visite, des affiches, des bannières, des publicités en ligne et d'autres éléments similaires.

Utilisation autorisée : l'utilisation autorisée fait référence à l'utilisation des éléments d'identité visuelle de l'entreprise conformément aux règles établies dans la Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion. Tout usage non autorisé peut entraîner des sanctions et des répercussions légales.

Utilisation inappropriée : l'utilisation inappropriée fait référence à toute utilisation des éléments d'identité visuelle de l'entreprise qui n'est pas conforme aux règles établies dans la Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion. Cela peut inclure l'utilisation non autorisée, l'utilisation abusive ou la modification non autorisée des éléments d'identité visuelle.

Application

La présente Politique s'applique à l'ensemble des membres du personnel, des bénévoles et des participantes et participants impliqués dans les activités et les programmes de Loisir Sport Baie-James.

Rôles et responsabilités

Le conseil d'administration

- Adopte la Politique;
- Assume la responsabilité de la Politique;
- Prend acte de la Politique et applique celle-ci.

La direction générale

- Assume la responsabilité de la mise à jour régulière de la Politique;
- Prend acte de la Politique et applique celle-ci.

L'employée ou l'employé responsable des communications

- Informe le personnel et les bénévoles sur la Politique;
- Conseille les collègues sur l'utilisation adéquate des éléments de l'identité visuelle;
- Coordonne les actions et l'utilisation des outils de communication de l'organisation;
- Assure la préparation et la révision des documents présentant l'identité visuelle de l'organisme à l'intention des publics internes et externes (p. ex. cartes professionnelles, brochures, site Web, etc.).

Les membres du personnel (employées, employée et stagiaires), les bénévoles ainsi que les participantes et participants

- Prennent acte de la Politique et appliquent celle-ci;
- Participent aux formations et points d'information au sujet de la présente Politique.

Exigences en matière de visibilité

Exigences générales en matière de visibilité

Loisir Sport Baie-James s'attend à avoir une visibilité minimale à la suite de tout investissement dans une organisation :

- Une visibilité à titre de partenaire lors de publicité, promotion, médiatisation, etc. relative aux projets, activités et autres en utilisant le logo.
- La version en couleur est à privilégier.
- Quand son utilisation n'est pas possible techniquement, on pourra employer une des versions présentées à la page suivante.
- La taille minimale d'utilisation définie ne devrait jamais être inférieure à 30 mm sur la largeur.
- La zone de sécurité définie autour du logotype correspond à la hauteur du «o» de «Loisir». Aucun élément graphique ne devrait se retrouver à l'intérieur de la zone de sécurité autour du logotype.
- Ne pas encadrer le logo, le déformer ou rajouter d'ombre de portée, de contours ou tout autre effet graphique.



Exigences du ministère en matière de visibilité

Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) exige une visibilité minimale pour tout investissement. Loisir Sport Baie-James s'engage à respecter les exigences gouvernementales en matière de visibilité et à utiliser les éléments graphiques à jour tels que le logo et l'appellation officielle des ministères et des organismes du gouvernement.

Identité visuelle

Raison sociale

Loisir Sport Baie-James est une organisation à but non lucratif créée en 1998. Sa dénomination actuelle complète est : Loisir Sport Baie-James. Lors des communications externes, il est d'usage d'utiliser la dénomination complète la première fois, puis l'abréviation (LSBJ).

Pour les communications internes, il est au choix des employés d'utiliser la dénomination complète ou l'abréviation.

Logo

Le logo de Loisir Sport Baie-James constitue sa signature officielle au même titre que son nom. Il se décline en cinq (5) versions et quatre (4) couleurs.



monochrome noir



monochrome aplat blanc
(fond noir à titre indicatif seulement)



monochrome aplat noir



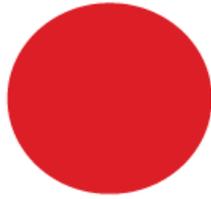
monochrome rouge

Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion

Couleurs principales

rouge

C 0, M 100, J 100, N 0
R 227, V 6, B 19
#E30513



gris

C 0, M 0, J 0, N 70
R 77, V 77, B 77
#4C4C4C



Couleurs complémentaires

C 0, M 100, J 100, N 10
R 210, V 10, B 17
#D10A10



C 0, M 0, J 0, N 60
R 102, V 102, B 102
#656565



Deux typographies principales entrent dans la composition du logo. Le Bergora, typographie utilisée pour l'écriture de «oisir» et «port». Le Nyala, typographie utilisée pour l'écriture de «BAIE-JAMES».

L'icône ci-contre présentée est utilisée sur différentes pièces de la papeterie et objets promotionnels.

Les objets composants l'icône ne peuvent être dissociés, encadrés ou déformés. La version couleur est à privilégier.

Les versions monochromes doivent être utilisées dans les cas où la version en couleur n'est pas possible pour des raisons techniques ou économiques : ex. télécopie, annonces ou documents imprimés en une ou deux couleurs seulement, etc.



monochrome noir



tracé couleur



monochrome rouge



monochrome aplat blanc
(fond à titre indicatif seulement)

Versions de fichiers

- **Fichiers (vectoriels) AI et EPS** : les fichiers vectoriels servent à pouvoir redimensionner l'image à volonté sans perdre de qualité. Cependant, seuls les logiciels d'édition (p. ex. Adobe Photoshop) permettent d'ouvrir et de modifier ces fichiers.
- **Fichiers JPG** : ce sont des types de fichier universels qui peuvent être lus par tous.
- **Fichiers PNG** : permettent de préserver la transparence, même sur les dégradés. On peut voir la couleur ou l'objet sous le logo sans toutefois voir un carré blanc.
- **Fichiers PDF** : le format PDF est un format standard de visualisation. Il permet de visualiser les fichiers, quelle que soit la configuration informatique.

Blocs-signatures

Les blocs-signatures personnalisées à la fin des courriels se déclinent comme suit :

- Nom : Noir, Philosophe, 12 pt;
- Titre : Rouge (RVB-255-0-0), Philosophe, 10 pt;
- URLS : Noir, Philosophe, 10 pt;
- Adresse : Noir, Philosophe, 9 pt;
- Adresse courriel : Rouge (RVB-255-0-0), Philosophe, 9 pt
- Téléphone : Noir, Philosophe, 9 pt;
- Site Web : Rouge (RVB-255-0-0), Philosophe, 9 pt.

Exemple

Kimberley Parent
Loisir Sport Baie-James
Directrice générale

 T. 819 739.2273 - SF. 1 855 739.2270 - C. 819 739.8337
 kparent@lsbj.ca
 150B, place du Commerce, C. P. 399, Matagami (Québec) J0Y 2A0
 www.lsbj.ca

Polices de caractère

Pour les documents promotionnels (site Web, réseaux sociaux, rapport annuel, infolettre, dépliant, guide, etc.) qui sont envoyés en format PDF ou en format papier, les polices d'écriture de la famille Philosophe sont à privilégier.

Publications externes (médiat sociaux, infolettre, publicité dans le journal, etc.)

Lors de la création de visuels pour les publications externes, les membres du personnel responsables (ou firmes externes) doivent utiliser les déclinaisons officielles de la raison sociale de l'organisation, de son logo et de la police de caractères. Des images libres de droits peuvent être utilisées pour enjoliver le visuel, selon le critère général d'utilisation (voir p. 6).

De même, si le visuel intègre des éléments visuels d'un partenaire, les règles d'utilisation de l'organisation en question doivent être respectées.

Pour plus d'information sur la manière de rédiger les publications de réseaux sociaux, référez-vous à la **Politique de communication de l'organisation**.

Autres éléments visuels

Certains autres éléments visuels ont été créés afin de faire la promotion des différents événements, programmes et services. En voici les déclinaisons officielles :

Événement

Gala EXCELLENCE Baie-James

Le logo du Gala EXCELLENCE Baie-James constitue sa signature officielle au même titre que son nom. Lors des communications externes, il est d'usage d'utiliser la dénomination complète, mais, il est autorisé afin d'alléger le texte, d'utiliser l'abréviation (GEBJ) à la suite de la dénomination complète une première fois. Il se décline en dix (10) versions et six (6) couleurs.

Deux versions du logo ci-contre : horizontale et verticale.



Afin d'assurer à maximiser la lisibilité et de conserver un maximum d'intégrité dans leurs utilisations, il est important de respecter les règles d'utilisation suivantes :

- La taille minimale d'utilisation définie pour le logo GEBJ horizontal ne devrait jamais être inférieure à 30 mm sur la largeur.
- La taille minimale d'utilisation définie pour le logo GEBJ vertical ne devrait jamais être inférieure à 25 mm sur la largeur.
- La zone de sécurité définie autour du logo horizontal correspond à la hauteur du «G» de «GALA». Aucun élément graphique ne devrait se retrouver à l'intérieur de la zone de sécurité autour du logo. Idem pour le logo vertical.
- Ne pas encadrer les logos, les déformer ou rajouter d'ombre de portée de contours ou tout autre effet graphique.



La version en couleur est à privilégier.

Privilégier l'utilisation de la version horizontale. Quand son utilisation n'est pas possible techniquement ou esthétiquement, on pourra employer la version verticale.

Quand l'utilisation des versions couleur n'est pas possible techniquement, on pourra employer une des versions monochromes suivantes.



monochrome noir



monochrome aplat blanc
(fond à titre indicatif seulement)



monochrome aplat noir



monochrome rouge

Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo
et d'autre matériel d'identité et de promotion

Les versions monochromes du logo du GEBJ horizontal doivent être utilisées dans le cas où l'utilisation de la version en couleur n'est pas possible pour des raisons techniques ou économiques (ex. : télécopie, annonces ou documents imprimés en une ou deux couleurs seulement, etc.).



monochrome noir



monochrome aplat blanc
(fond à titre indicatif seulement)



monochrome aplat noir



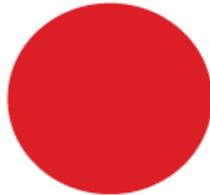
monochrome rouge

Les versions monochromes du logo du GEBJ vertical doivent être utilisées dans le cas où l'utilisation de la version en couleur n'est pas possible pour des raisons techniques ou économiques (ex. : télécopie, annonces ou documents imprimés en une ou deux couleurs seulement, etc.).

Couleurs principales

rouge

C 7, M 100, J 100, N 2
R 214, V 16, B 22
#D51015



noir

C 0, M 0, J 0, N 100



jaune

C 0, M 32, J 93, N 0
R 250, V 183, B 18
#FAB611



Couleurs complémentaires

C 0, M 77, J 94, N 0
R 234, V 86, B 29
#E9551D



C 0, M 72, J 94, N 0
R 235, V 98, B 29
#EB621C



C 0, M 44, J 94, N 0
R 245, V 159, B 20
#F59E14



Le nom «**GALA** EXCELLENCE **BAIE-JAMES**», typographie utilisée pour l'écriture de «**GALA**» et «**BAIE-JAMES**» est Copperplate Gothic Bold; typographie utilisée pour l'écriture de «EXCELLENCE» est Trajan Pro, de mêmes grosseurs de point. Cette norme s'applique en tout temps lorsque le nom de l'événement est inscrit (ex. : dans toutes correspondances, tous les textes, publicités, annonces, etc.).

L'icône ci-contre présentée est utilisée sur différentes pièces de la papeterie et objets promotionnels. Les objets composants l'icône ne peuvent être dissociés, encadrés ou déformés.

La version couleur est à privilégier. Les versions monochromes doivent être utilisées dans les cas où la version en couleur n'est pas possible pour des raisons techniques ou économiques (ex. : télécopie, annonces ou documents imprimés en une ou deux couleurs seulement, etc.).



monochrome noir



monochrome aplat blanc
(fond à titre indicatif seulement)



monochrome rouge

Versions de fichiers

- **Fichiers (vectoriels) AI et EPS** : les fichiers vectoriels servent à pouvoir redimensionner l'image à volonté sans perdre de qualité. Cependant, seuls les logiciels d'édition (p. ex. Adobe Photoshop) permettent d'ouvrir et de modifier ces fichiers.
- **Fichiers JPG** : ce sont des types de fichier universels qui peuvent être lus par tous.
- **Fichiers PNG** : permettent de préserver la transparence, même sur les dégradés. On peut voir la couleur ou l'objet sous le logo sans toutefois voir un carré blanc.
- **Fichiers PDF** : le format PDF est un format standard de visualisation. Il permet de visualiser les fichiers, quelle que soit la configuration informatique.

Normes de rédaction

Pour les documents officiels (correspondance, entente, rapport, etc.) qui sont envoyés en format PDF ou en format papier, les polices d'écriture de la famille Philosopher doivent être utilisées. Privilégier Noir, Normal, 10 pt à 11 pt.

Règles générales d'utilisation

Intégralité du logo

Le logo de l'organisation ou d'un événement/programme/service doit toujours être utilisé dans son intégralité et doit respecter les règles suivantes :

- Aucune de ses parties ne peut être utilisée séparément à des fins décoratives ou autres;
- La position des éléments du logo l'un par rapport à l'autre doit être respectée;
- Les déclinaisons du logo en couleur doivent respecter la charte de couleurs identifiée à la page 6 et 11 du présent document;
- Le logo ne doit jamais être redessiné. On ne peut ni le déformer ni y intégrer d'autres éléments;
- Le logo doit toujours conserver ses proportions actuelles.

Utilisation par des tiers

Quiconque souhaite utiliser le logo de Loisir Sport Baie-James doit en faire la demande au préalable à la direction générale. Une fois la demande autorisée, une copie du cahier des normes graphiques des logos, des fichiers originaux des déclinaisons du logo ainsi que des différents éléments graphiques seront alors envoyés. Loisir Sport Baie-James se réserve le droit de refuser l'utilisation de son logo si elle juge cette demande non recevable pour toute raison d'éthique et d'image.

Toute personne qui utilise le logo doit s'assurer qu'il n'est pas représenté de façon à laisser croire que la publicité, la publication ou les documents ont été créés par Loisir Sport Baie-James.

Exemple

Si le logo de Loisir Sport Baie-James doit être utilisé avec celui d'une autre organisation, le logo de Loisir Sport Baie-James devrait se trouver côte à côte avec l'autre logo. Parfois, en raison de contraintes de conception, il apparaîtra au-dessus ou en dessous, mais les dimensions doivent être identiques à celles de l'autre logo utilisé.

Il est interdit d'utiliser le logo de Loisir Sport Baie-James afin de vendre des objets promotionnels sans autorisation.

Sanctions

En cas de non-respect des règles d'utilisation par des membres du personnel de Loisir Sport Baie-James, l'organisation pourra, outre exiger la reprise du travail, selon sa situation, appliquer des mesures disciplinaires en respect à la gradation des sanctions.

En cas de non-respect des règles d'utilisation par des tiers externes, Loisir Sport Baie-James se réserve le droit d'exiger une reprise du travail, de mettre fin à l'entente de collaboration ou d'intenter des poursuites en respect à la *Loi sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle*.

Évaluation et mises à jour de la Politique

La Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion sera évaluée tous les trois ans. Le but de l'évaluation est de déterminer si la Politique est appliquée correctement et si des modifications aux éléments visuels, aux normes graphiques et aux règles d'utilisation doivent être apportées.

Sources

Cette Politique a été réalisée à l'aide des documents suivants :

CET (2022). Comprendre les fichiers de votre nouveau logo d'entreprise [Page Web]. Récupéré sur [Comprendre les fichiers de votre nouveau logo d'entreprise - CET création \(cetcreation.com\)](https://www.cetcreation.com/fr/comprendre-les-fichiers-de-votre-nouveau-logo-d-entreprise).

Ordre des ergothérapeutes du Québec (2016) Politique d'utilisation et normes graphiques du logo de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec [PDF]. Récupéré sur [198.pdf \(oeq.org\)](#).

Patinage Québec (2022). Politique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion [PDF]. Récupéré sur [POL-27_Politique-concernant-lusage-de-la-raison-sociale-du-logo-et-autre-materiel.pdf \(patinage.qc.ca\)](#).